

COMMUNIQUE DE PRESSE

Chateaubourg (35), le 14 septembre 2022



DU NOU'VEAU CHEZ TENDRIADE !

LA « CHARTE ENVIRONNEMENT LE VEAU RESPONSABLE » OBTIENT LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE DE NIVEAU 2, RECONNUE PAR LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE

A l'occasion du SPACE, salon international de l'élevage, qui se déroulait à Rennes (35) du 13 au 15 septembre 2022, Tendriade - spécialiste du veau depuis plus de 50 ans - a annoncé la reconnaissance d'équivalence au niveau 2 de la certification environnementale (CE2) pour sa « Charte Environnement Le Veau Responsable ». Cette certification, qui lui a été accordée par l'organisme indépendant Certis, va notamment lui permettre de répondre aux attentes des professionnels de la restauration collective, confrontés aux nouvelles exigences de la loi EGALIM.

Tendriade (Groupe VanDrie France) intègre et maîtrise l'ensemble de la chaîne : de l'alimentation à l'élevage de veaux en partenariat avec des éleveurs, à la commercialisation d'une large gamme de produits frais et surgelés. Ce fonctionnement intégré et autonome lui permet d'avoir une traçabilité totale et une maîtrise complète de la qualité de son offre, tout en garantissant le respect **de bonnes pratiques en faveur du bien-être animal et de l'environnement.**



La Certification Environnementale de Niveau 2 obtenue par Tendriade pour sa « Charte Environnement Le Veau Responsable » est reconnue par le Ministère de l'Agriculture. Elle atteste que des moyens ont été mis en œuvre par Tendriade pour répondre à des exigences strictes en matière environnementale, plus précisément en faveur **de la fertilisation azotée, de la stratégie phytosanitaire, de la biodiversité et de l'irrigation.** Au total, **16 exigences et 25 points de contrôle** sont audités par l'organisme certificateur indépendant. Cela concerne l'ensemble des élevages répondant au cahier des charges **de la « Charte Environnement Le Veau Responsable »**, soit près de **100** exploitations partenaires.

Désireux d'être le moteur de la filière et bien conscient des enjeux climatiques, Tendriade a amorcé cette transition environnementale il y a déjà plusieurs années. L'entreprise a tenu à officialiser cette démarche **pour répondre aux besoins du marché**, notamment à ceux de la restauration collective. **La loi EGALIM** impose en effet aux collectivités, depuis janvier 2022, d'intégrer 50% (en valeur) de produits plus sains et plus durables en cuisine. Ces produits doivent détenir un signe officiel attestant de leur qualité et de leur origine (Label Rouge, AOP, AOC, IGP...) ou être issus d'une démarche environnementale reconnue telle que le CE2.

Tendriade peut désormais répondre aux attentes de la restauration collective en matière de produits officiellement reconnu comme répondant à des normes vertueuses pour l'environnement.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Chateaubourg (35), le 14 septembre 2022

La prochaine étape visée sera l'obtention de la **Certification de Niveau 3**, qui mesure et évalue la performance environnementale des exploitations grâce à des indicateurs. Cet ultime échelon de certification permettra à Tendriade de mettre en valeur **l'engagement de ses éleveurs de veaux** pour la préservation de l'écosystème et la réduction au minimum de son **impact sur l'environnement**. L'obtention de cette certification permettra à Tendriade de communiquer officiellement avec la mention **Haute Valeur Environnementale (HVE)** auprès des consommateurs finaux.

TENDRIADE EN BREF

Créée en 1968, Tendriade est une entreprise française spécialisée dans la transformation de viande de veau à destination des enseignes de la distribution et de la restauration. Elle a intégré le groupe familial néerlandais VanDrie, leader mondial du veau, en 2013. L'ensemble des produits Tendriade sont fabriqués en France, sur ses 2 sites de production : l'un situé à Chateaubourg (35) en Bretagne et l'autre à Saulce-sur-Rhône (26) dans la Drôme.

QUELQUES CHIFFRES & DONNEES CLES

- **Consommation** : la France est le 1^{er} pays consommateur de viande de veau avec près de 4kg consommés par personne et par an en moyenne
- **Chiffres d'affaires Tendriade 2021** : 250 millions d'euros
- **Part du CA en GMS et Freezer centers** : 41%
- **Part du CA chez les grossistes et réseau Trad** : 38%
- **Part du CA en RHF** : 16%
- **Part du CA à l'export** : 5%
- **Nb de salariés** : 580
- **Nb d'éleveurs français partenaires** : 514
- **Parts de marché en France (abattage)** : 18 %
- **Production** : 37 000 tonnes de produits finis/an dont 72% de carcasses et découpes, 17% de produits élaborés et 11% en surgelé